COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

SÉANCE DU 08 JUIN 2020

<u>Présents ou représentés</u>: Julie MONTCOUQUIOL, Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Philippe CLERJON, Nadia DERRIEN-MOLLIER, Jacques COESNON, Didier TERRIER, Roland DUQUEUX, Emilie LAVOREL, Maxime MICHEL, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, Christelle COUFFI.

Absent excusé: François RIGNOT.

Secrétaire de séance : Jacques COESNON.

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020
- Délibérations :
- * nº 202006/01: délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- * nº 202006/02 : montant des indemnités du Maire et des Adjoints
- * <u>n° 202006/03</u> : détermination du nombre des Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des Représentants
- * <u>n° 202006/04</u> : désignation des Délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de SEYSSEL (SIESS)
- * nº 202006/05 : augmentation du loyer appartement situé au 2ème étage du bâtiment communal de la Mairie
- * n° 202006/06: renouvellement de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public communal
- Urbanisme
- Informations diverses.

Le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Nº 202006/01: délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire expose que, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de lui déléguer un certain nombre de ses attributions pour la durée de son mandat afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Elle donne, d'autre part, lecture des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au remplacement provisoire du Maire et au suivi des missions déléguées.

Présentant ensuite les différentes attributions du Conseil Municipal qui peuvent être déléguées, elle invite l'Assemblée à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

- <u>décide</u> que Madame le Maire sera chargée par délégation pendant la durée de son mandat des attributions définies aux alinéas suivants de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **précise**, qu'en application des dispositions de l'article L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation seront prises, en cas d'empêchement du Maire, par les Adjoints et, à défaut, par le Conseil Municipal.

suffrages exprimés	14
* pour	14
* contre	
* abstentions	

Nº 202006/02: montant des indemnités du Maire et des Adjoints

Suite à l'installation du Conseil Municipal le 25 mai 2020 et l'élection du Maire et des Adjoints, il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la Loi :

- le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ne peut dépasser 51.6 % pour une Commune de 1.000 à 3.499 habitants ;
- le taux maximal de l'indemnité d'un Adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ne peut dépasser 19.8 % pour une Commune de 1.000 à 3.499 habitants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide, qu'à compter du 26 mai 2020 :
- le Maire percevra une indemnité égale à 51.6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, soit la somme de 2.006.93 euros brut par mois ;
- les 1^{er} et 2^{ème} Adjoints percevront une indemnité égale à 19.8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, soit la somme de 770.10 euros brut par mois et par Adjoint ;
- **précise** que :
- * les montants ci-dessus indiqués suivront les revalorisations de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- * les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6531 du Budget Primitif de chaque année.

suffrages exprimés	14
* pour	14
* contre	
* abstentions	

<u>N° 202006/03</u> : détermination du nombre des Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des Représentants

Madame le Maire explique que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif communal qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la Commune et qui est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire de la Commune.

Ce Conseil d'Administration est composé de neuf membres :

- le Président (Maire de la Commune),
- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 4 membres nommés par le Maire.

Après un vote à main levée, ont été élus en qualité de Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS,
- Madame Nadia DERRIEN-MOLLIER,
- Monsieur Jacques COESNON,
- Monsieur Henri MASSON.

suffrages exprimés	14
* pour	14
* contre	
* abstentions	

<u>N° 202006/04</u> : désignation des Délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de SEYSSEL (SIESS)

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux délégués de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et des Services de Seyssel (SIESS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **désigne** :

- Madame Julie MONTCOUQUIOL, titulaire,
- Monsieur Philippe CLERJON, suppléant.

suffrages exprimés	14
* pour	14
* contre	
* abstentions	

${ m N^o}$ 202006/05 : augmentation du loyer – appartement situé au 2 $^{ m ème}$ étage du bâtiment communal de la Mairie

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la révision du montant du loyer de l'appartement communal. .../...

<u>Nº 202006/05</u> : augmentation du loyer – appartement situé au 2^{ème} étage du bâtiment communal de la Mairie (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>décide</u> de réviser, à compter du 1^{er} juin 2020, le montant du loyer de l'appartement communal situé au 2^{ème} étage du bâtiment de la Mairie.

suffrages exprimés	14
* pour	13
* contre	
* abstentions	01

$\underline{N^{o}\ 202006/06}$: renouvellement de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public communal

Madame le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la convention, autorisant Monsieur Gilles CHÊNE à occuper privativement la portion du domaine public communal situé sur le parking de la place afin d'y pratiquer son activité de commerce ambulant de pizzas, un soir par semaine, étant arrivée à échéance, il convient de procéder à son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- <u>accepte</u> le renouvellement, à compter du 1^{er} septembre 2020, de la convention autorisant Monsieur Gilles CHÊNE à occuper privativement la portion du domaine public communal, un soir par semaine ;
- <u>fixe</u> à 20,00 euros la redevance mensuelle d'occupation du domaine public, payable par trimestre auprès du Trésor Public.

suffrages exprimés	14
* pour	14
* contre	
* abstentions	

URBANISME

Les informations sont présentées par Monsieur Jacques JAMES.

Voir le tableau annexé.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL.

1°/ Conseil Municipal

Madame le Maire informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Philippe CLERJON de ses fonctions d'Adjoint. Cette dernière a été transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour validation.

Monsieur CLERJON reste Conseiller Municipal et représentant de la Commune auprès de la Commune du Pays de CRUSEILLES (CCPC).

2°/ Travaux d'aménagement de la Route des Voisins

Un bornage a été effectué le 26 mai dernier pour l'implantation d'une pompe de relevage.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 15 juin prochain.

3°/ Services Périscolaires

Deux Agents sont en arrêt maladie. Deux personnes ont été recrutées afin d'assurer leur remplacement. La Garderie a rouvert ses portes ce jour.

Les nouveaux horaires, qui resteront en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire, sont :

- le matin : 8hoo/9hoo
- <u>le soir</u> : 16h30/18h00.

4º/ Finances

Madame le Maire informe que le Budget Primitif sera voté lors de la prochaine réunion. Une documentation « le budget communal présenté aux nouveaux élus » sera transmise à l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que les éléments constitutifs élaborés par l'équipe sortante.

5°/ Questions diverses

Il a été demandé de préciser les délégations de fonctions et de signature attribuées à :

- <u>JAMES Jacques</u>: urbanisme et communication;
- <u>REBELLE Sandrine</u> : périscolaire et affaires scolaires.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 29 juin 2020 à 20 heures

Séance levée à 21 heures.